

Déportations depuis la Roumanie

Vasile Ionescu

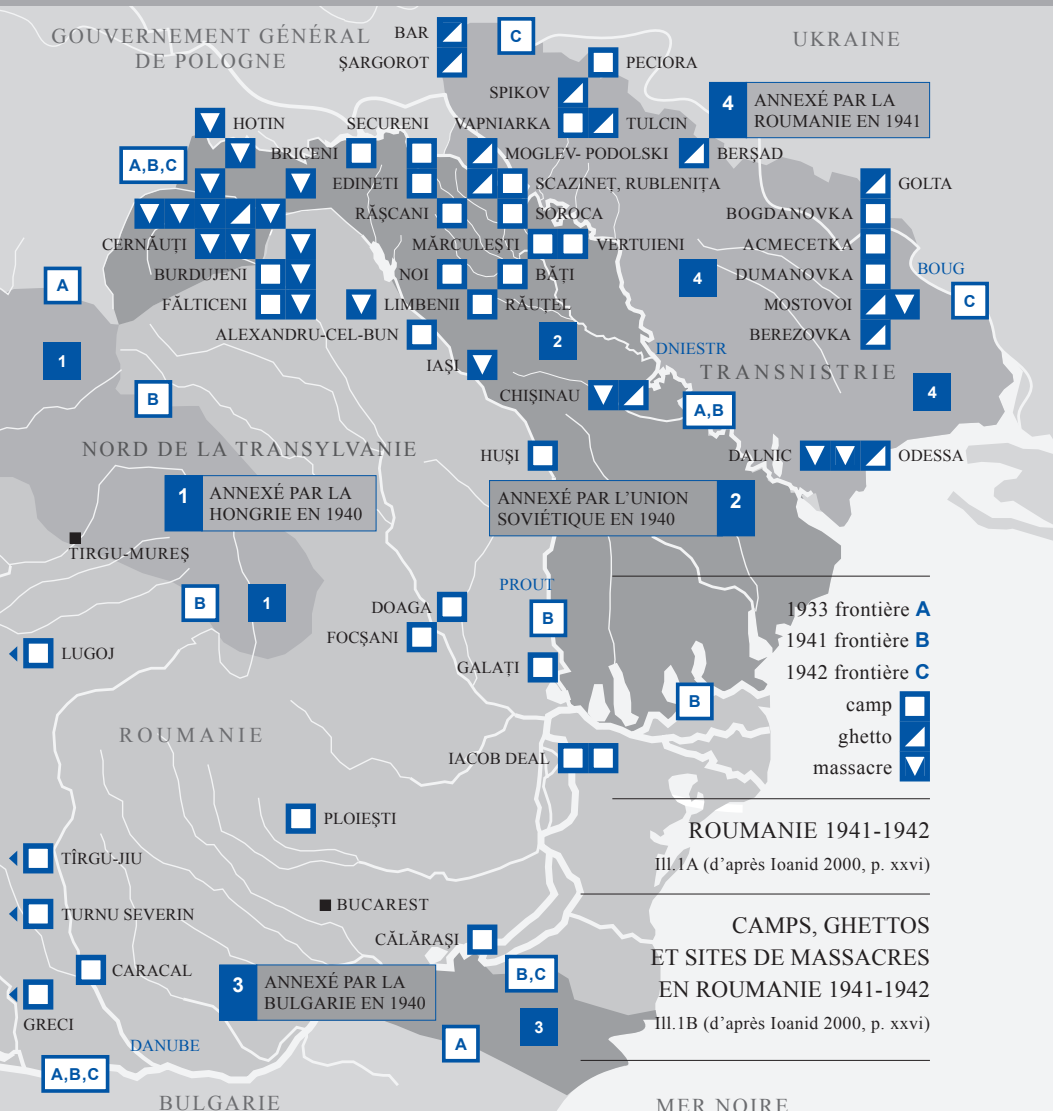
Déportation des Roms itinérants, juillet-août 1942 | Déportation des Roms sédentaires réputés « indésirables », septembre 1942 | Traitement réservé aux Roms en Transnistrie | Les années d'après-guerre et la manière dont les déportations de Roms ont été abordées pendant les procès pour crimes de guerre | L'avenir du passé ; reconnaissance de l'esclavage et de l'Holocauste des Roms

➤ *Après l'abolition de l'esclavage en 1856, l'État roumain se désintéresse du sort des Roms pendant près d'un siècle. Par contre, en 1942 — soit deux ans après sa montée au pouvoir — la Garde de fer commence les déportations massives de Roms. Comme nombre de Juifs, les Roms sont emmenés de l'autre côté du Dniestr, dans le Sud-Est de l'Ukraine. Ils sont déportés dans cette région sans pouvoir emporter ne fût-ce que leurs effets personnels ou leurs objets de première nécessité et devront endurer deux années de famine, de maladie et de mort. Seule la moitié environ des Roms déportés parvient à survivre jusqu'en mars 1944, date à laquelle la Roumanie commence à évacuer tous ses citoyens de Transnistrie.*

INTRODUCTION

Bien avant leur affranchissement de l'esclavage au milieu du XIX^e siècle — et même dans les décennies précédant la seconde guerre mondiale — les Roms ne sont pas considérés comme dignes de faire l'objet d'une politique officielle de l'État roumain. En l'absence de toute mesure intégrative, l'abolissement de l'esclavage signifie essentiellement l'exonération de toute responsabilité à l'égard de leurs ex-esclaves pour les anciens maîtres. La liberté accordée aboutit donc à une nouvelle forme de dépendance économique, encore plus grave que la précédente. Dans leur recherche de moyens de subsistance, une bonne partie des Roms libérés sont contraints de (re)découvrir le style de vie nomade. D'autres, dans le cadre d'une vague d'émigration historique, partent pour l'Europe de l'Ouest malgré les mesures répressives adoptées par les États occidentaux.

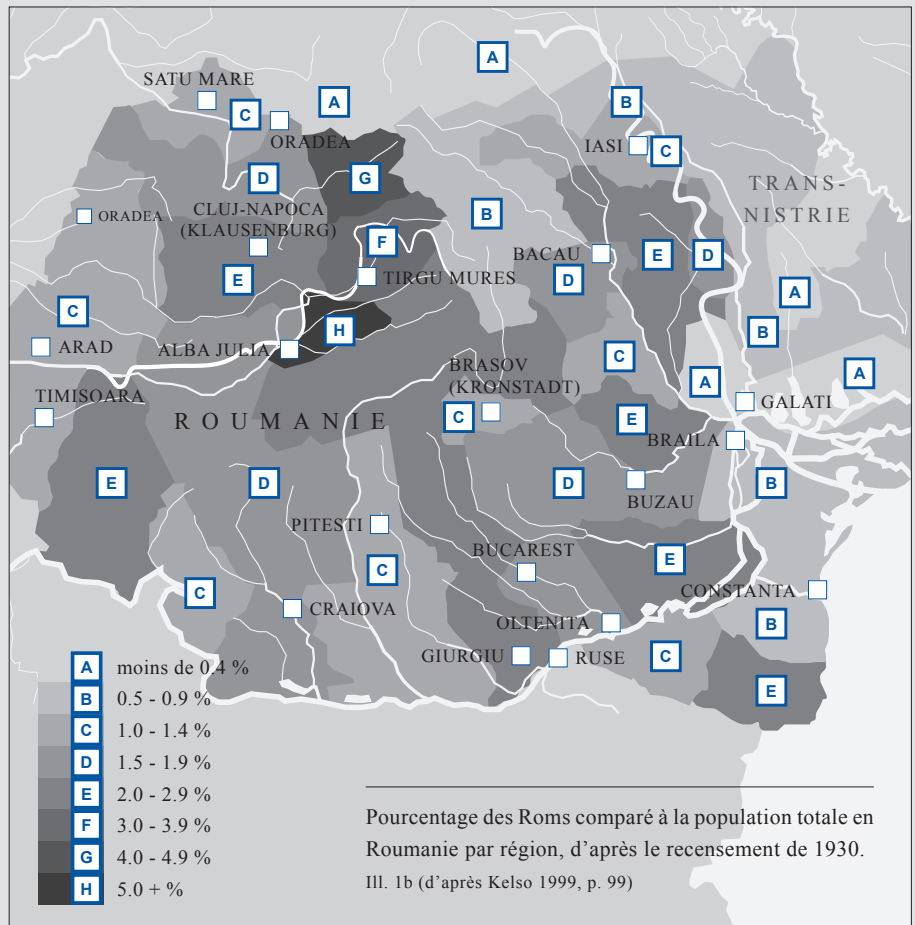
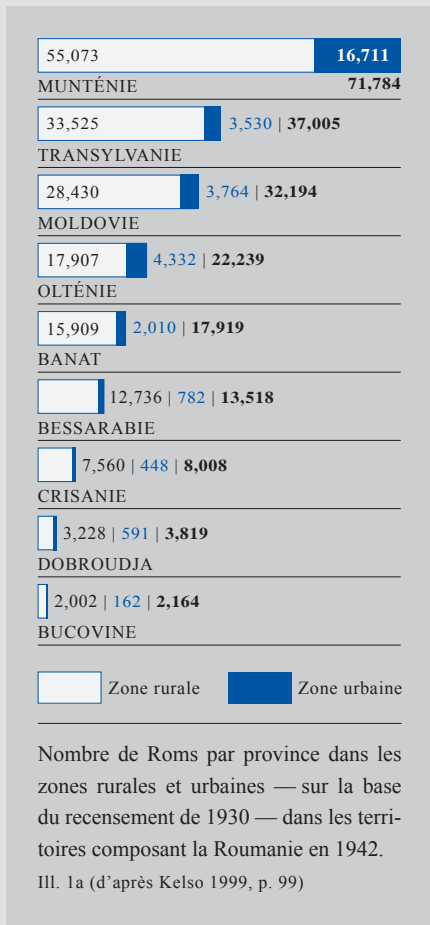
La plupart des Roms, toutefois, continuent à vivre à la périphérie de villes et villages roumains, où ils subsistent en travaillant comme journaliers, en exerçant des mé-



Déportation des Roms Itinérants, juillet-août 1942

Déportation des Roms sédentaires réputés « indésirables », septembre 1942

Traitement réservé aux Roms en Transnistrie



tiers manuels traditionnels, en occupant des emplois non qualifiés et en vivant d'expédients. Si, jusque là, les préjugés tournaient autour de l'hostilité ancestrale à l'égard de toute personne ayant « dévié » de la religion, le ressentiment populaire se concentre désormais sur la non-inclusion des Roms (considérés comme des « vieux Roumains »), lesquels sont obligés de se mesurer à des « nouveaux Roumains » (et plus spécialement les Juifs) pour accéder aux moyens de développement. Construite sur la base d'une nation ethnique, comme les autres États d'Europe de l'Est, la Roumanie moder-

ne a été et reste confrontée à un syndrome récurrent de non-acceptation et d'exclusion de l'« Autre » avec ses conséquences douloureuses tout au long de l'histoire.

La situation devient explosive après 1940 lorsque le pays tombe sous la domination politique et idéologique nazie. Après son accession au pouvoir, la Garde de fer envisage pour la première fois d'adopter une politique raciale contre les Roms. Le journal de la légion, Cuvântul, publie le 18 janvier 1941 un article soulignant la « priorité de la question tsigane » pour le gouvernement

et suggérant l'adoption d'une législation appropriée interdisant les mariages entre Roumains et Roms, ainsi que l'isolement progressif des Roms dans une sorte de ghetto. Pendant la même période, les Roms deviennent la cible des partisans roumains de l'eugénisme. [III. 3]

Dans ce contexte, le Gouvernement roumain décide de déporter les Roms en Transnistrie. Dans un premier temps, il est décidé que tous les Roms itinérants seront déportés, sans exception ; dans un deuxième temps, ce sera le tour, progressivement, des Roms sédentaires. [III. 6]

DÉPORTATION DES ROMS ITINÉRANTS, JUILLET-AOÛT 1942

Les déportations commencent le 1^{er} juin 1942 par les Roms itinérants. Ce jour-là, les gendarmes les rassemblent dans la capitale des comtés et les expédient

en Transnistrie. Le maréchal Antonescu en personne donne l'ordre de déporter « tous les Tsiganes nomades résidant dans les camps à travers le pays ». Les Roms se déplacent à pied ou en roulotte d'un district à l'autre, de sorte que le transfert prend plusieurs semaines. Officiellement, l'opération prend fin le 15 août 1942. Les

Roms qui servent sous les drapeaux (sur le front ou à l'arrière) sont expulsés de l'armée sur ordre de l'état-major général, renvoyés chez eux et contraints de suivre leur famille en Transnistrie. Jusqu'au 2 octobre 1942, 11 441 Roms en tout sont déportés en Transnistrie (2 352 hommes, 2 375 femmes et 6 714 enfants). [III. 2]



III. 2

Groupe de Roms semi-nomades en Roumanie sur une photographie datant d'avant la déportation.

(extrait de 1999, p. 102)

« LE Tsigane sera stérilisé chez lui »

Influencés par les idées de Robert Ritter, le cerveau de la tragédie rom dans l'Allemagne nazie, les « chercheurs » roumains considèrent les Roms comme une plaie :

« Les Tsiganes nomades et semi-nomades seront internés dans des camps de travaux forcés. Là, leurs vêtements seront changés, leurs barbes et leurs cheveux coupés, leurs corps stérilisés [...]. Le coût de leur entretien sera couvert par le fruit de leur propre travail. Après une génération, nous en serons débarrassés. Nous pourrions introduire à leur place des Roumains de souche originaires de Roumanie ou de l'étranger, en mesure de travailler de manière ordonnée et créative. Les Tsiganes sédentaires seront stérilisés à domicile [...]. Ainsi, la périphérie de nos villes et villages ne sera plus un nid de microbes, mais un rempart ethnique utile à notre nation. »

III. 3

(traduit de Făcăoaru, Gheorghe (1941), « Câteva date în jurul familiei și statului biopolitic », Bucarest)

DÉPORTATION DES ROMS SÉDENTAIRES RÉPUTÉS « INDÉSIRABLES », SEPTEMBRE 1942

Les personnes déportées les premières avaient été les Roms considérés comme « dangereux et indésirables » en même temps que leurs familles, soit 12 497 personnes. Les 18 941 personnes restantes étaient supposées partir en déportation plus tard. Au moment de la déportation des Roms itinérants, les autorités n'avaient pas encore conçu de plan d'action définitif concernant les Roms sédentaires. Ces derniers devaient, selon les options envisagées, être déportés en Transnistrie ou emprisonnés dans des camps en Roumanie. En fin de compte, les autorités choisissent la déportation. Selon le plan initial, les Roms doivent être transportés par bateau en Transnistrie en juillet, en empruntant successivement le Danube et la mer Noire. Ce plan

est préparé dans le moindre détail, mais finit par être abandonné de sorte que les déportés voyagent en train. Ion Antonescu fixe la date du début de l'opération au 1^{er} août 1942. Toutefois, la déportation des Roms sédentaires ne commencera qu'en septembre. Elle dure du 12 au 20 septembre et nécessite neuf trains spéciaux au départ de différentes villes du pays. Le changement du mode de transport prévu explique pourquoi les déportations n'ont pas commencé avant septembre 1942. Pendant ce mois, 13 176 Roms sédentaires sont déportés en Transnistrie. À la même époque, les Roms sont chassés de chez eux sans pouvoir emmener leurs effets personnels et des objets de première nécessité et sans avoir le temps de vendre leurs possessions. De sorte que les chefs des postes de gendarmerie et de police locaux achètent souvent les biens et le bétail des Roms à vil prix. Les maisons et autres biens appartenant aux Roms déportés sont confisqués par le « Centre national pour la Roumanisation ».

TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX ROMS EN TRANSNISTRIE

Les Roms sont installés à la lisière ou dans les villages de Transnistrie orientale sur la rive du Boug, dans les comtés de Golta, Otchakov, Berezovka et Balta. Certains Roms sont logés dans des cabanes, d'autres dans des maisons. Quelques villages au bord du Boug sont complètement évacués dans ce but et la population ukrainienne relogée dans le centre du comté. Ils formeront ce qu'il est convenu d'appeler les « colonies tsiganes » de Transnistrie, composées de plusieurs centaines de personnes (au début, on en comptait même des milliers). La confiscation de leurs chevaux et de leurs roulottes — lesquelles leur servaient à la fois de « maison mobile » et de moyen de subsistance — affectent profondément les Roms.

Les Roms ne reçoivent pas assez de nourriture et sont incapables d'assurer

Vasile Ionita est âgé de 40 ans lorsque des gardiens de la paix viennent lui annoncer qu'il doit quitter le village pour s'installer en Transnistrie :

« Un an auparavant, des articles avaient commencé à apparaître dans la presse sur cette déportation. J'étais au café et certains Roumains lisant un journal avaient déclaré : 'Écoute-moi ça, ils disent que tous les Tsiganes vont être envoyés en Transnistrie !'. Nous refusions de croire que cela allait arriver. Nous ne nous attendions pas à être envoyés là-bas. Avant la déportation, c'était parfait dans le pays. Nous vivions en paix avec les gens. Nous nous acceptions mutuellement. Nous avons été pris par surprise alors que nous n'étions pas préparés. Les gens auraient dû réagir à cette époque, beaucoup auraient dû se réveiller alors. Certaines personnes ont protesté, des personnes intelligentes ayant appris dans les livres, mais sans aucun effet.

J'étais chaudronnier et je fabriquais des ustensiles pour la maison. J'avais appris avec mon père. C'est un métier qui vient du fond des temps. Nous l'avons appris des anciens. L'un des gendarmes du village — que je connaissais — m'a dit : 'Tu devras partir comme tous les autres en Transnistrie.'. Je lui ai répondu : 'Pourquoi moi ? Écoute, je vais te donner un peu d'argent.'. Je lui ai remis 1 000 lei et un chaudron en cuivre que j'avais fabriqué. Le gendarme m'a dit : 'D'accord, cache-toi jusqu'à ce que cette vague de folie furieuse s'apaise. Je viendrai ensuite t'aider.'. Mais il semble que cet arrangement ait déçu à un Tsigane dont la famille avait été déportée et celui-ci me dénonça aux autorités. Il indiqua le lieu de ma cachette et ils vinrent me chercher et m'emmenèrent avec les miens en

Transnistrie. Le gendarme essaya de respecter sa promesse et de m'aider. Nous sommes partis — moi-même, ma femme et quatre enfants — avec une roulotte et des chevaux. J'avais quatre frères et une sœur nommée Natalita qui étaient partis. La police et les gendarmes m'accompagnaient. J'ai été envoyé d'un endroit à l'autre jusqu'en Transnistrie.

Sur la route vers la Transnistrie, nous avons été battus, mais les gendarmes roumains s'acharnaient moins sur nous. En revanche, lorsque nous avons traversé la Bessarabie, tout le monde nous est tombé dessus. Antonescu haïssait les Tsiganes. C'est lui qui nous haïssait et nous a fait du mal. Lorsque nous sommes arrivés là-bas, ils se sont moqués de nous et nous ont affectés à des tâches pénibles. Nous devons trimmer comme des bêtes et ils nous ont gardés là-bas pendant deux ans sans nous épargner la moindre souffrance.

[En Transnistrie] nous vivions tous en plein air, excepté ceux qui disposaient d'une roulotte et qui pouvaient dormir à l'intérieur ou en dessous. [C'était] une sorte d'endroit dans un champ très plat et tout en longueur. C'était en plein air. Il faisait chaud — car nous étions au printemps ou en été — et nous pouvions rester à l'extérieur sans toit. Nous n'avions pas de logement où nous abriter à l'époque. Quelque 10 000 familles étaient parquées là-bas. Nous étions livrés à nous-mêmes. Mais lorsque l'hiver est venu, ils nous ont transférés dans une grande ville. Ils nous ont placés dans une sorte de bâtiment, une étable avec des animaux. Des centaines de familles ont été enfermées avec des [Ukrainiens]. Ils nous donnaient un épi de maïs et une pomme-de-terre par jour. Ils nous donnaient 200 grammes de farine de maïs dont nous ne pouvions rien faire, car elle contenait du sable. Nous mourions de faim.

On trouvait toutes sortes de Tsiganes à cet endroit. Les premiers à être déportés avaient été les nomades, puis les semi-nomades. Mais ils furent aussi rejoints ensuite par des personnes qui ne parlaient pas la langue [le romani]. Toutefois, notre vie était plus facile que celle des Tsiganes nomades logés à l'extérieur [de l'étable]. Ils avaient fabriqué des huttes en terre où ils devaient s'entasser. La vie de ces gens était tellement misérable qu'ils en arrivèrent à manger leurs chevaux qu'ils chérissaient pourtant énormément. À cette époque, les chevaux étaient sacrés, surtout pour des nomades comme eux. Ils avaient les cheveux longs et portaient des vêtements différents, plus colorés. Pour des semi-nomades comme nous, il était beaucoup plus facile de vivre que pour ces nomades maltraités parce qu'ils étaient perçus comme différents.

La déportation des Juifs avait commencé bien avant [la nôtre]. La plupart avaient été tués. Mais, avant le massacre, certains avaient été triés selon leur métier : tailleur, cordonnier, etc. et envoyés travailler en Allemagne [sic]. Ceux qui ne répondaient pas aux normes fixées par les autorités étaient fusillés. Les Juifs étaient tenus de creuser de larges fosses et de se placer debout et tout au bord de l'excavation avant d'être abattus à l'aide d'armes automatiques. [...]

Ceux qui nous gardaient tirèrent aussitôt sur lui. Ils firent feu avec des armes automatiques. Le champ de tournesols était à vingt ou trente mètres. Mais au moment où il l'atteignait, il mourut. Nous ne pouvions pas nous échapper, car en cas de tentative nous étions certains d'être repris et abattus. À supposer qu'ils nous attrapent dans le train, ils nous jetteraient dehors et nous achèveraient sur place. Je travaillais comme ouvrier ag-

leur propre subsistance. Les rations alimentaires établies par le gouvernement ne sont pas respectées et, parfois, ne sont tout simplement pas distribuées pendant des semaines d'affilée. Les Roms ne reçoivent pas non plus de bois de chauffage, de sorte qu'ils sont incapables de cuisiner et de se chauffer. L'habillement représente un autre problème majeur, dans la mesure où les Roms déportés n'ont pas été autorisés à emporter avec eux le moindre vêtement ou effet personnel. Les déportés manquent des objets les plus élémentaires, comme des récipients pour préparer leurs

aliments. L'aide médicale est quasiment inexistante et les médicaments font aussi cruellement défaut. [III. 5]

Jusqu'au printemps 1943, la situation des déportés est dramatique à tous les points de vue. Des milliers de Roms succombent. En fait, presque tous les Roms roumains déportés et morts en Transnistrie ont péri pendant l'hiver 1942-1943. Un rapport adressé par le responsable du district de Landau à la préfecture du comté de Berezovka sur l'épidémie de typhus exanthématique apparue au milieu du mois de décembre 1942 dans les camps

roms déclare qu'en raison de cette maladie le nombre des Roms résidant à Landau est passé d'environ 7 500 à environ 1 800-2 400. La situation à Landau est exceptionnellement grave, mais le nombre de morts est élevé partout. [III. 9]

La situation des Roms s'améliore un peu par la suite. La concentration de grands groupes compliquant beaucoup le travail, l'alimentation et la surveillance et l'expérience dramatique de l'hiver 1942-1943 ayant eu un profond impact, les autorités dissolvent les colonies et répartissent les Roms parmi les villages au

ricole : moisson du blé et creusement du sol. J'aurais préféré partir faire la guerre, car ma famille serait alors restée à la maison et je n'aurais pas éprouvé cette peur tous les jours. Il m'aurait été plus facile d'être ainsi livré à moi-même qu'interné dans ce camp où je devais constamment veiller sur les miens. Je ne pouvais rien rapporter à mes enfants. Je les voyais mourir de faim et tomber malades.

De nombreuses personnes mouraient de faim. Elles se couchaient par terre, s'éteignaient d'inanition au bout d'un petit moment et restaient au même endroit. Nous n'avions pas de cimetière et nous contentions de creuser des tombes peu profondes recouvertes d'une mince couche de terre. Mon frère mourut de faim, de tristesse, de maladie. Au moment de l'enterrer, nous n'avions plus la force de creuser une tombe profonde. Nous l'avons enterré presque en surface, puis nous l'avons recouvert d'une mince couche de terre sur laquelle nous avons placé des plantes.

Dieu et ma famille [m'ont aidé à rester en vie]. Je pensais au retour et mon frère aîné nous encourageait en permanence. Il nous affirmait que nous devions vivre. Nous devions vivre pour pouvoir rentrer. De nombreuses personnes sont mortes de faim là-bas. Les trois quarts. Un quart a survécu. Nous ne nous disputions même plus. La faim nous tourmentait tellement que le plus fort rendait la vie du plus faible encore plus difficile. C'était un combat pour la survie. Nous ne savions pas quoi faire pour nous en sortir. Notre seul espoir — lorsque nous vîmes à quel point la situation s'était détériorée — résidait en Dieu. Nous ne pensions plus aux gens. Nous ne pensions pas qu'ils pouvaient nous aider. »

III. 4

(extrait de Kelso 1999, pp. 118 et suivantes)

« EN GÉNÉRAL, LA SITUATION DES TSIGANES EST TERRIBLE »

D'après un rapport signé d'un agent des services de renseignement décrivant la situation dans le comté d'Otchakov, 5 décembre 1942 :

« En raison de la malnutrition, la majorité des Tsiganes ont perdu tellement de poids qu'ils se sont mués en squelettes vivants. Tous les jours — surtout dernièrement — dix à quinze Tsiganes meurent. Ils sont infestés de parasites. Ils n'ont reçu aucune visite médicale et ne possèdent aucun médicament. Ils sont nus [...] et dépourvus de tout vêtement ou sous-vêtement. Le corps [...] de certaines femmes est totalement nu. Elles n'ont pas reçu le

Un survivant des déportations se souvient :

« Il y avait peut-être plus d'une centaine de personnes [les unes sur les autres] dans ce wagon dépourvu de sièges. Vous restiez en groupes avec votre famille. Il faisait chaud, car nous étions en septembre. Nous dormions l'un sur l'autre. [Il n'y avait] pas de toilettes. Vous alliez faire vos besoins lorsque le train s'arrêtait. Les fenêtres étaient protégées par des barreaux en fer de l'épaisseur d'un doigt, de sorte que toute évasion s'avérait impossible. Où allions-nous ? Les gendarmes nous distribuaient du pain et du saucisson. Le train s'arrêtait dans chaque petite gare. À condition de

moindre bout de savon depuis leur arrivée et n'ont pas pu se laver, ni nettoyer la seule chemise qu'elles possèdent.

En général, la situation des Tsiganes est terrible et presque inconcevable. À cause de la misère, ils se sont métamorphosés en spectres et sont presque retournés à l'état sauvage. Cette condition est due aux mauvaises conditions de logement et à la malnutrition, ainsi qu'au froid. En raison de la faim [...], ils exacerbent les Ukrainiens par leurs vols. À supposer qu'il y ait eu des Tsiganes dans le pays qui volaient [...] par simple réflexe, ici même un Tsigane jusque-là scrupuleusement honnête va se mettre à voler parce que la faim le pousse à commettre cet acte honteux. »

III. 5

demander la permission, chaque famille pouvait envoyer l'un des siens [en ville] pour une heure ou deux chercher de la nourriture. Nous recueillions de l'eau dans des bouteilles en bois.

Les personnes tombant malades étaient laissées sans soins. Nombre de femmes accouchèrent à bord du train. Nous leur faisons de la place. Les Tsiganes s'improvisaient sages-femmes entre elles. L'une posait son pied sur le dos d'une femme, une autre coupait le cordon [ombilical], une troisième emmitouflait le nouveau-né et une quatrième s'emparait d'un chiffon nettoyait la saleté et jetait le tout par la fenêtre. [...] »

III. 6

(d'après Kelso 1999, p. 110)

printemps et en été 1943. Ainsi, les Roms commencent à vivre — pour des durées plus ou moins longues — dans de nombreux villages des comtés de Golta, Balta, Berezovka et Otchakov où ils travaillent (soit dans d'anciennes fermes d'État et kolkhozes, soit dans des ateliers ou autres endroits où ils perçoivent une faible rémunération).

Les archives créées par les autorités d'occupation en Transnistrie ou par l'administration de certaines communes et fermes révèlent beaucoup de détails sur le type des travaux effectués par les

Roms : agriculture, réparation de routes et de voies ferrées, élagage des saules sur les bords du Boug, abattage d'arbres dans les forêts et tâches liées à des opérations militaires dans la région Nikolaev (sur la rive opposée du Boug en territoire occupé par les Allemands). Par une série de mesures adoptées pendant l'été 1943, les autorités tentent de fournir du travail aux déportés. À cette époque, lesdites mesures sont désignées par l'expression « organisation du travail ». Ce travail est rémunéré, de sorte que le déporté concerné et sa famille parviennent plus ou moins à gagner leur vie.

Certains déportés parviennent à s'adapter aux conditions adverses régnant en Transnistrie. Ils trouvent un segment inexploité dans l'économie du village, travaillant et exerçant des professions au profit des autochtones, exactement comme ils le faisaient dans leurs villages en Roumanie. L'un de ces groupes — qui parvient à conserver sa profession et par conséquent à s'assurer un certain bien-être — est celui des Roms Pieptanari (fabricants de peignes). En février 1944, 1 800 Roms vivant dans le comté de Berezovka gagnent leur vie en fabriquant et vendant des peignes.



III. 7

Ion Antonescu et Horia Sima prêtent serment après l'établissement de l'État national-légionnaire avec le général Antonescu comme chef d'État et Sima, le commandant du mouvement légionnaire, comme vice-président du conseil, septembre 1940.

(extrait de Ioanid 2000, p. 194b)

« J'AI L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QU'ILS TOMBENT D'INANITION. PRIÈRE DE NOUS DONNER DES INSTRUCTIONS. »

La situation n'est pas la même partout. À certains endroits, les Roms sont de nouveau confrontés à la faim et au froid en 1943. La situation est particulièrement grave dans le comté de Golta. Le rapport adressé le 10 mai 1943 par les gendarmes de la légion Golta à l'inspection générale de la gendarmerie décrit le régime d'extermination appliqué aux Juifs et aux Roms :

« J'ai l'honneur de vous informer, sur la base d'informations que j'ai vérifiées dans tout le pays, de la situation suivante. Les Juifs n'ont reçu aucune nourriture depuis des mois. Il en va de même des Tsiganes et des détenus du camp de Golta où 40 individus sont emprisonnés. Les intéressés travaillent et sont contraints à continuer jusqu'à

« NOUS AVONS ÉTÉ DÉTRUITS »

Ion Neagu a passé l'hiver 1942-1943 dans un camp du district de Landau :

« Ils nous ont enfermés dans une grande école de deux ou trois étages. Nous mangions sur place et il y avait des toilettes. Dans chaque famille tzigane, deux ou trois [personnes] sont mortes. Ils n'avaient ni roulotte, ni argent, ni rien.

ce qu'ils tombent d'inanition. Prière de nous donner des instructions. »

Dans un autre rapport, daté du 22 novembre 1943 et adressé à la préfecture du comté du Golta, la légion déclare que les Roms internés dans le camp de travail de Golta (y compris ceux qui ont essayé sans succès de fuir en Transnistrie) risquent de mourir de faim. De même, en septembre de la même année, Ion Stancu, « maire des Tsiganes » de Kamina Balka dans le comté de Golta, dénonce l'insuffisance de la nourriture distribuée aux Roms :

« Durant le jour, nous travaillons dans le kolkhoze mais la nuit nous patrouillons sur le périmètre ; ils nous donnent très peu à manger : 300 grammes de farine [de maïs], 500 grammes de pomme-de-terre et 10 grammes de sel par personne, sans aucun autre aliment ; nous n'avons pas reçu la moindre goutte d'huile depuis huit mois. »

III. 8

J'ai remarqué que le seul survivant d'une famille de sept appelait souvent la mort de ses vœux. Nous étions détruits. Je ne saurais dire combien de Tsiganes sont morts, combien de mères et de pères ne prêtaient plus la moindre attention à leurs enfants. Ils essayaient d'en rattrapper. C'est là que ma belle-sœur, ma sœur et mon petit frère sont morts [du typhus]. »

III. 9 (extrait de 1999, p. 116)

Toutefois, il n'est pas possible de donner du travail à tous les déportés, de sorte que des mesures sont prises — au niveau du comté ou du district — pour distribuer de la nourriture aux personnes nécessiteuses. Les divers services du Gouvernement transnistrien — et plus spécialement le Service du travail, responsable des Juifs et des Roms déportés en Transnistrie — ne s'avèrent pas toujours coopératifs. Pendant l'été 1943, dans le comté de Balta, des Roms sont chassés de leurs maisons, transférés dans des cabanes et pourvus d'un lopin de terre qu'ils sont censés cultiver pour manger. D'autres colonies sont dissoutes et les Roms répartis entre des villages ukrai-

niens, afin de faciliter la distribution de la nourriture et du travail. D'aucuns proposent même de créer des colonies agricoles roms dotées de terres arables et de matériel agricole. La gendarmerie demande aux préfetures des comtés de garantir la subsistance des Roms. [III. 5]

Simultanément, les autorités reprochent souvent aux Roms de fuir le travail disponible. Selon les documents, plusieurs auraient commencé à voyager autour des villages et à mendier. Pour se procurer à manger, certains Roms se mettent à voler et à s'organiser en bandes. Ces déportés posent un problème aux autorités roumaines. À la même époque, les Roms commencent à fuir les « colonies »

situées le long du Boug. Individuellement ou en groupe, ils tentent de rentrer en Roumanie par tous les moyens possibles. Toutefois, les fugitifs sont généralement rattrapés et ramenés. Les autorités de Transnistrie réalisent qu'il est impossible d'endiguer ce mouvement. La création de camps de punition est envisagée, mais l'idée n'est pas mise à exécution. Il faudra attendre l'automne 1943 — et l'augmentation considérable de l'exode des Roms (au point que le nombre des fugitifs repris dépasse 2 000) — pour qu'un tel camp soit créé à Golta afin d'interner 475 personnes.

La situation des Roms varie d'un comté, d'un district et même d'une

SPECTORATUL GENERAL AL JANDARMERIEI
Serviciul Jandarmerei
Secția III-a

S I T U A T I E - N U M E R I C A

privitoare la evacuarea țiganilor nomazi și nenomazi în Transnistria.

1) Țigani nomazi evacuați între 1 Iunie și 15 August 1942 :

Bărbați	2.352
Femei	2.375
Copii	6.714
Total=	11.441

2) Țigani nenomazi (stabili) nemobilizabili și periculoși ordinii publice, evacuați cu trenurile de evacuare între 12-20 Sept. 1942:

Bărbați	3.187
Femei	3.780
Copii	6.209
Total=	13.176

Au mai fost evacuați ulterior cu aprobări speciale, fiind infractori eliberați din închisori:

Bărbați	22
Femei	17
Copii	30
Total =	69

Total general țigani nomazi și nenomazi24.686

-----ooOoo-----

III. 10

Liste récapitulative des 24 686 Roms itinérants et sédentaires déportés en Transnistrie (fin septembre 1942). La liste est divisée en deux catégories, puis ventilée en sous catégories : hommes, femmes et enfants.

(extrait de 1999, p. 109)

NOMBRE DE ROMS
DEPORTÉS ET MORTS

Le nombre exact de Roms déportés et morts en Transnistrie n'est pas connu à ce jour. En 1946, la commission de guerre roumaine a reconnu que 36 000 Roms étaient morts dans des camps en Transnistrie, mais d'autres statistiques font état de chiffres largement supérieurs. Les archives roumaines, de même que celles d'Odessa et de Nikolaev (deux villes situées aujourd'hui en Ukraine) n'ont pas encore été dépouillées. Selon des sources contemporaines, le nombre de Roms déportés en Transnistrie entre juin 1942 et décembre 1943 a légèrement dépassé 25 000. Le 14 mars 1944, lorsque les citoyens roumains — quelle que soit leur origine — ont été évacués de Transnistrie, la sous-inspection générale de la gendarmerie d'Odessa a signalé avoir 12 083 Roms dans sa circonscription. Il convient d'ajouter à ce nombre, les Roms étant parvenus à s'échapper de Transnistrie avant la date susmentionnée (soit environ 2 000). Les 6 439 Roms recensés par la gendarmerie pendant la seconde quinzaine de juillet 1944 — lorsqu'elle a commencé à inscrire dans des registres le nom des personnes retournées en Roumanie — ne représentent qu'une partie des survivants et comprennent beaucoup d'enfants.

III. 11

ferme à l'autre. Elle dépend d'une multitude de facteurs, y compris du fonctionnaire roumain placé à la tête de l'unité administrative (comté du district). L'approvisionnement dépend lourdement des collectivités locales, mais les Ukrainiens du cru considèrent les Roms comme un fardeau. Les autorités de comté et de district doivent fréquemment contraindre les communes et autres collectivités ukrainiennes à donner aux Roms de la nourriture selon les modalités prévues par le Gouvernement de Transnistrie. La situation des Roms dépend aussi du groupe ou sous-groupe auquel ils appartiennent. À certains endroits, les communautés roms parviennent à assurer leur subsistance et

à survivre pendant toute leur déportation (c'est-à-dire pendant presque deux ans). Ailleurs, cependant, seul un petit nombre parvient à survivre. [III. 11]

**LES ANNÉES D'APRÈS-GUERRE
ET LA MANIÈRE DONT LES
DÉPORTATIONS DE ROMS ONT
ÉTÉ ABORDÉES PENDANT
LES PROCÈS POUR CRIMES
DE GUERRE**

Après le retour des survivants roms de Transnistrie au printemps et en été 1944 et le changement de régime en août 1944, la « question tsigane » ne figure plus à

l'ordre du jour politique de la Roumanie et le rétablissement des droits des intéressés se déroule sans accroc. Pour le nouveau gouvernement, les Roms sont redevenus ce qu'ils étaient avant la montée au pouvoir d'Antonescu : une catégorie sociale marginalisée, plutôt qu'une minorité ethnique. Par conséquent, les politiques adoptées à leur égard prévoient des mesures telles que l'incitation à la sédentarisation des Roms itinérants et le rétablissement des anciennes restrictions à la liberté de déplacement des intéressés. Rien ne prouve que les déportés aient reçu des réparations et que les problèmes des Roms aient figuré à l'ordre du jour des partis politiques.

Même si le sort des Roms durant la guerre — déportations en Transnistrie et massacres — n'intéresse plus le gouvernement ou le public, les procès de criminels de guerre pendant les années suivant la fin du conflit ramènent ces événements au premier plan. Pourtant, le sort des Roms continue à ne guère passionner les foules. Lorsque le premier groupe de criminels de guerre est jugé en 1945, un seul acte d'accusation mentionne des déportations de Roms (celui du colonel Isopescu, préfet du comté de Golta) et encore, les infractions reprochées à l'intéressé découlent uniquement de la confiscation des roulottes et des chevaux des Roms. Les autres chefs d'accusation portent exclusivement sur l'assassinat de Juifs.

La même situation prévaut lorsque Ion Antonescu et ses principaux collaborateurs sont jugés en 1946. Alors que certaines accusations sont formellement portées dans un premier temps contre l'ancien chef d'État pour la déportation des Roms, le procureur ne s'attarde pas sur les détails. De sorte que, pendant tout le procès de l'intéressé, le sort des Roms ne sera mentionné que quatre fois : dans l'acte d'accusation, pendant la lecture formelle des chefs d'accusation et dans les déclarations d'Antonescu et du général Vasiliu. L'acte d'accusation relève au passage que « des milliers d'infortunées familles ont été sorties de leurs cabanes ou de leurs baraques et déportées au-delà du Dniestr ; des dizaines de milliers d'hommes, femmes et enfants sont

morts d'inanition, de froid et de maladie ». Le même acte mentionne 26 000 Roms déportés, tandis que le général Vasiliu n'en reconnaît que 24 000. Au cours de son interrogatoire, Ion Antonescu déclare que les déportations étaient motivées par des raisons tenant à la loi et l'ordre : les Roms, avance-t-il, commettaient nombre de larcins, vols et meurtres à Bucarest et dans d'autres villes en profitant du couvre-feu imposé pendant la guerre. Il usera du même argument dans son mémorandum du 15 mai 1946 adressé au tribunal populaire. À cette époque, la presse couvre de manière superficielle le sort réservé aux Roms durant la guerre, alors même que les détails des procès ont été systématiquement présentés au public.

Pendant les premières années de l'après-guerre, le sort des Roms roumains pendant le conflit ne semble intéresser personne. La seule initiative visant à soutenir les ex-déportés de Transnistrie date du début 1945 et émane de l'« Union générale des Roms de Roumanie ». Son comité central annonce que le principal objectif de l'organisation est de « fournir un soutien moral et matériel à tous les Roms et, en particulier, à ceux ayant été déportés en Transnistrie ». Toutefois, une fois que l'organisation reprendra effectivement ses activités, le 15 août 1947, elle ne se préoccupera plus des anciens déportés roms.

Enfin, en 1948, les Roms obtiennent presque le statut de minorité ethnique. La résolution de décembre

relative à la question des minorités ethniques adoptée par le bureau politique du comité central du parti communiste roumain — un document politique clé de l'ère communiste — leur refuse finalement ledit statut. Cette situation persistera jusqu'à l'effondrement du régime communiste en 1989.

L'AVENIR DU PASSÉ ;
RECONNAISSANCE
DE L'ESCLAVAGE ET DE
L'HOLOCAUSTE DES ROMS

En octobre 2003, le Gouvernement roumain a créé la Commission internationale sur l'Holocauste en Roumanie, présidée par Elie Wiesel et Ion Iliescu (le président roumain) et bénéficiant des compétences du Musée de l'Holocauste de Washington et du Musée Yad Vashem de Jérusalem. Les membres de la commission ont rédigé une étude sur la destinée commune des Juifs et des Roms pendant l'Holocauste en Roumanie, laquelle a été publiée en novembre 2004. Alors que ces atrocités ont été commises il y a plus de 60 ans, c'est la première fois dans l'histoire qu'un État d'Europe de l'Est se prépare à lancer un débat public et politique sur la question de la reconnaissance de l'assassinat de milliers de Roms dans le cadre de l'Holocauste. D'autres États européens feraient bien de suivre à leur tour cette initiative qui représente aussi pour les Roms une chance de se rapprocher leur passé.

Bibliographie

Achim, Viorel (1998) *Țigani în istoria României*. București: Editura Enciclopedică | **Ioanid, Radu (2000)** *The Holocaust in Romania: The Destruction of Jews and Gypsies Under the Antonescu Regime, 1940-1944*. Chicago: Ivan R. Dee | **Ionescu, Vasile (2000)** *Deportarea rromilor în Transnistria*. București: Aven Amentza | **Kelso, Michelle (1999)** *Gypsy deportations from Romania to Transnistria 1942-44*. In: Kenrick, Donald (ed.) *In the Shadow of the Swastika. The Gypsies during the Second World War - 2*. Hatfield: University of Hertfordshire Press, pp. 95-130